Image not found or type unknown

Mon auto ecole refuse de me présenter à l'examen si je ne payes.

Par **leo n art**, le **29/12/2010** à **16:42**

Bonjour, je suis actuellement inscrit dans une auto-école à Paris. J'ai validé mon code en septembre 2010 et commencé mes cours de conduite en novembre de la même année. J'ai eu trois moniteurs. Le dernier que j'ai eu m'a conseillé de prendre une date pour passer mon permis(j'étais alors à ma 16ieme heures de conduite) d'ici que je finisse mes 20h. il m'a dit qu'il serait bien que je prennes une leçons par semaine apres mes 20h histoire de garder le rythme. J"arrive aux termes de mes 20h de conduite, vers le 18 decembre 2010. le 20 décembre, jappel pour demander une date en janvier (suivant le conseil du moniteur). on me demande de passer un examen blanc avec le directeur de l'auto-ecole qui jugera de ma capacité à obtenir mon permis au premier passage. A la fin des 2 heures, il me juge dangereux mais dit qu'il peut m"incrire au prochain examen (le 3 janvier)si je suis son "conseil" de reprendre une dizaine d'heures! je ne suis pas d"accord mais comprends que c'est une histoire de d'argent. Je l'ecoute et reprends non pas 10 mais 6heures. Je payes dc un peu moins de 300€ pour ces 6 heures, immédiatement après je fais 2 heures avec un moniteur qui juge que je serai apte à passer l'examen apreès ces 6heures. Je conduis quelques jours après avec le directeur qui me trouve "léger" et même "faisant des erruers de débutant". il me dit de reprendre 4/5 heures de plus histoire d'être prêt le 3 janvier 2011. n'ayant plus vraiment de place sur son planing,et la date d'examen étant trop proche, il décide que je conduirai 4h de suite avec lui puis 3 ou 4h le lendemain histoire d'être ok le jour J. Je refuse cette fois! il raccroche sur mon nez après avoir usé de CHANTAGE. en finissant par me dire qu'il ne me presenterait pas au permis le 3 janvier puisque je ne ais pas "d'efforts" pour réussir l'examen. J'ai donc annulé mes dernieres heures de conduite, mais me retrouve dans une impasse. J'ai demandé coneil à la repression des fraudes sur le conseil d'un ami avocat. Celle ci me dit que je peux engager sa responsabilité en tant que professionnel en lui adressant une lettre avec AR, en exposant les faits et en lui demandant de me promettre une date d'examen. Mais je ne sais pas si cette solution fera avancer les choses. J'aimerai avoir des avis svp. merci de me lire

mes respects.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés